



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 22 novembre 2022,

### **Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État du vendredi 25 novembre vendredi 2 décembre 2022**

**Du 25 novembre au 2 décembre 2022**, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Cher, plusieurs sites de collecte seront mis en place au sein des communautés de brigades de la gendarmerie nationale de Saint-Martin-d'Auxigny, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Amand-Montrond.

Chaque site comportera deux flux distincts : un flux réservé aux abandons d'armes qui sera tenu par des gendarmes qui renseigneront le certificat d'abandon simplifié et un flux administratif qui sera tenu par des agents de préfecture et réservé aux créations de comptes SIA et à l'enregistrement des armes que les détenteurs souhaiteraient conservés. Les détenteurs devront se présenter sans les armes mais avec les photos de celles-ci notamment permettant d'identifier les numéros de série. Par ailleurs, pour Bourges, le commissariat de police accueillera un flux réservé aux abandons d'armes.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 06 47 63 77 89 pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 06 47 63 77 89 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte dans le département du Cher sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : [www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)

#### **Contact presse**

**Bureau de la représentation de l'État et de la  
communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*